

L'éducation en langue française

L'éducation en langue française est le secteur du système d'éducation publique de la maternelle à la 12^e année qui s'est accru le plus rapidement et le nouveau gouvernement doit, en conséquence, fournir les ressources nécessaires et appuyer les élèves, les enseignantes et les enseignants de ces écoles.

Tout aussi importants, les programmes d'études en immersion française et en français doivent être rédigés en français afin d'intégrer les différences linguistiques et culturelles, et de répondre aux besoins de la communauté.

Questions à poser aux candidates et candidats

1. Quelles sont vos deux priorités pour l'amélioration de l'éducation publique?
2. Quelle est votre opinion à l'égard des dépenses courantes consacrées à l'éducation publique?
3. Comment adresserez-vous les taux élevés de pauvreté au Manitoba qui nuisent au succès scolaire des enfants, et subséquemment dans la vie?
4. Que fera votre parti pour améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants?



The
Manitoba
Teachers'
Society

 /manitobateachers

  /mbteachers

mbteach.org

McMaster House

191, rue Harcourt
Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2
Canada

Téléphone : (204) 888-7961
Sans frais : 1-800-262-8803
Télécopieur : (204) 831-0877
Sans frais : 1-800-665-0584

Bradley Square

2639, avenue Portage, Unité 101
Winnipeg (Manitoba) R3J 0P7
Canada

Téléphone : (204) 957-5330
Sans frais : 1-866-504-9373
Télécopieur : (204) 957-5347
Sans frais : 1-866-216-9014

 **Election** Ma salle de classe.
2019 Notre futur.

QUESTIONS SUR L'ÉDUCATION :
ÉLECTION 2019



UN SIÈCLE DE SOLIDARITÉ



The
Manitoba
Teachers'
Society

La Manitoba Teachers' Society s'engage à éclairer votre vote au sujet des questions qui touchent l'éducation directement et indirectement. Dans cette brochure, vous trouverez un aperçu et des questions à poser aux candidates et candidats pour vous aider à discerner leurs opinions sur l'éducation. Pour de plus amples informations au sujet d'une variété de sujets tels que l'éducation, les politiques, la législation et les finances, visitez notre couverture des élections 2019 à www.mbteach.org.

L'état de l'éducation

Le financement de l'éducation a raté de suivre le taux d'inflation pour trois années consécutives. En même temps, l'inscription a augmenté par environ 5 000 élèves.

Plus d'élèves et donc moins de financement par élève.

Nous savons qu'un meilleur financement de l'éducation publique a un impact direct sur la performance économique d'une province, y compris les avantages sociaux, tels qu'une population en meilleure santé, un meilleur niveau de vie et une réduction de la criminalité. Ceci réduit les demandes d'aide sociale, de services de santé publique et de services de justice pénale. Le nouveau gouvernement du Manitoba doit financer l'éducation publique pour pourvoir aux besoins croissants et diversifiés d'une province ayant des réalités particulières. Le sous-financement de l'éducation affecte tout le monde.

Une crise financière?

En 2016, les conservateurs ont prétendu qu'il y avait un déficit d'un milliard de dollars, déclarant que c'était une crise financière. Au cours des deux prochaines années, grâce à l'augmentation généreuse des transferts fédéraux, le déficit se chiffre maintenant à 360 millions de dollars.

La province a aussi réduit la taxe provinciale occasionnant une perte à gagner de 325 millions de dollars.

Ceci suscite des questions au sujet de la situation financière actuelle. Pourquoi réduire les taxes lorsqu'un déficit existe toujours, à moins que la situation ne soit pas aussi grave que prétendue?

La faim en salle de classe

Le Manitoba a le deuxième taux le plus élevé de pauvreté des enfants au Canada, et chaque jour, plusieurs enfants vont à l'école ayant faim.

La recherche démontre que les enfants qui ont faim reçoivent des résultats moins élevés en mathématiques et ont plus tendance à répéter une année scolaire, à arriver à l'école en retard ou à être absents à cause de maladies. Certaines écoles ont implanté des programmes pour le déjeuner, mais ont des difficultés à pourvoir au besoin.

Le nouveau gouvernement doit établir un programme universel de repas pour les enfants d'âge scolaire.

Effectif de classe et composition

La limite maximum de l'effectif de classe pour la maternelle à la 3^e année a été retirée avant que son impact puisse être formellement évalué. Quatre-vingts pour cent des enseignantes et enseignants de la maternelle à la 3^e année ont dit que le retrait de la limite maximum de l'effectif de classe a eu un impact négatif sur leur capacité de pourvoir une attention individualisée aux élèves.

Des effectifs plus petits ont l'impact le plus positif sur les élèves qui ont le plus de besoins éducationnels. Des classes inclusives sont bénéfiques pour tous les élèves. La limite maximum de l'effectif de classe pour la maternelle à la 3^e année doit être rétablie.

Un accès amélioré aux cliniciennes et cliniciens et aux services de soutien des élèves

L'évaluation précoce des problèmes d'apprentissage améliore le rendement et les résultats en matière d'éducation, mais au Manitoba, les évaluations peuvent prendre jusqu'à un an. Il n'y a pas assez de ressources scolaires pour pourvoir aux divers besoins des élèves.

Dans certaines régions, les élèves en besoin sont évalués par un(e) psychologue une fois tous les trois mois ou juste une fois par année. Le délai d'attente pour l'évaluation des élèves ayant des problèmes d'apprentissage doit être réduit, et les élèves nécessitant les services d'un(e) clinicien(ne) doivent y accéder en temps opportun.

Engagement au traitement des questions de l'éducation autochtone

L'Initiative d'éducation sur les traités est un formidable premier pas pour aider à éduquer les élèves et les enseignantes et enseignants sur les traités et la relation scellée par traité. N'importe quel nouveau gouvernement doit s'engager à implanter les appels à l'action 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation.

Retirer le Projet de Loi 28 – rétablir les droits de négociation collective

La décision du gouvernement de geler unilatéralement les salaires des enseignantes et enseignants et des autres employés du secteur public est anticonstitutionnelle parce qu'elle enfreint les droits de négociation collective des travailleuses et travailleurs aux termes de la Charte des droits et libertés du Canada. Quoique le projet de loi n'ait pas été promulgué, il a un effet paralysant sur les négociations au sein du secteur public. Mais, selon le gouvernement du Manitoba, la moyenne salariale hebdomadaire des Manitobains s'est accrue de 3,2 %. Pourquoi est-il imposé que les travailleuses et travailleurs du secteur public reçoivent 0 % en dépit de l'augmentation du coût de la vie? L'impact du Projet de Loi 28 sur les enseignantes et enseignants est frappant : toute enseignante et tout enseignant à temps plein oeuvrant dans une école publique perdra en moyenne 15 000 \$ en revenus futurs. Le Projet de loi 68 doit être retiré.